Montpellier, le 7 novembre 2021

A Christophe Mauny, Directeur
Académique des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN de l'Hérault
31 rue de l'université
34 000 Montpellier

Objet : **Action Direction d'école « Du temps, je m'en libère avec le SE-Unsa 34 »**

Monsieur le directeur académique,

Au soir du mercredi 20 octobre, qui a rassemblé de nombreux directeurs et directrices d'écoles le SE-Unsa concluait ainsi : « *Les attentes du terrain sont fortes, surtout sur le besoin de temps. La direction académique ne peut pas décevoir*. »

Les demandes ont été clairement formulées auprès de votre adjoint et les directrices et directeurs attendaient des annonces fortes lors du groupe de suivi départemental du lendemain.

« Déception » est un mot trop faible pour expliquer le ressenti de la profession. « Dégradant » et « irrespectueux » seraient plus à propos quand la seule annonce en réponse aux multiples besoins se trouve être de mieux étiqueter les objets des mails envoyés…

Le SE-Unsa est une organisation sérieuse et déterminée, indéfectiblement attachée au dialogue social. Elle l'a montré à de nombreuses reprises et sur de multiples sujets.

Concernant « la direction d'école », le SE-Unsa 34 fait le constat d'être arrivé au bout d'un cycle et de ce qu'il pouvait faire par le dialogue social. Ce constat est amer et décevant. Mais le dresser est un devoir de lucidité et de sincérité vis-à-vis de la profession.

L'urgence pour nos collègues est de disposer de temps. Aussi, si vous n'acceptez pas de les entendre, le SE-Unsa les invite à s'en dégager eux-mêmes.

A compter du lundi 8 novembre le SE-Unsa 34 invite les collègues :

- A reprendre la main sur leurs 108h et celles de leurs équipes (utiliser à leur convenance la 2ème journée de pré-rentrée ou encore la journée de solidarité, utiliser les 108h sans aucune contrainte)
- A sélectionner leurs animations pédagogiques et de ne pas faire celles dont les thématiques ne répondent pas à leurs besoins de formation et pour lesquelles ils n'ont pas le temps ;
- A refuser de répondre à la demande d'un plan harcèlement pour leur établissement tant qu'une matrice commune ne leur sera pas fournie et qu'ils ne seront pas accompagner pour l'élaborer ;
- Arrêter de transmettre (ou de déposer sur un espace partagé) systématiquement les comptes-rendus de réunions d'équipes (conseil de maitres, conseils de cycles, conseils d'école…) ;
- A refuser de gérer les fermetures de classes si un **médiateur COVID** n'est pas dépêché sur l'école ;

- A se rapprocher du SE-Unsa dès qu'une demande supposément zélée émane de leur hiérarchie.

Les directrices et directeurs attendent par ailleurs :

- Qu'une réponse « écrite » leur soit systématiquement fournie lorsqu'ils s'adressent à leur IEN ou à leur hiérarchie. Sans réponse sous un délai de 8 jours, la demande sera considérée comme « acceptée » ;
- Que leur numéro de téléphone portable personnel ne soit utilisé (par les équipes de circonscriptions par exemple) que dans des cas d'urgence et non pour de la gestion quotidienne.
- Une équité de traitement et que les demandes ne varient pas d'une circonscription à l'autre.

Enfin, le SE-Unsa demande que les équipes qui ont mis en route des actions de formation collective sur leur école, puissent être affranchies des animations pédagogiques. Ces équipes font leurs heures et il serait tout à votre honneur de le reconnaitre en acceptant, sur projet et sur avis de l'IEN par exemple, cette demande.

Vous le voyez, il n'est nullement question de désobéissance, puisqu'au travers de cette consigne syndicale, les directrices et directeurs continueront d'assumer leurs missions. Il s'agit simplement de prioriser et d'exiger de notre hiérarchie ce qui devrait somme toute être la norme.

Monsieur le directeur académique, vous ne tarissez pas d'éloges sur les directrices et directeurs qui ont fait honneur à notre institution depuis plus de 18 mois et vous avez raison. Sans eux, sans elles, l'école n'aurait pas tenue. L'Education Nationale a besoin des directrices et des directeurs, eux n'ont pas besoin qu'on les assomme de demandes inutiles et chronophages.

Le SE-Unsa 34 lance donc son action : **« Du temps, je m'en libère avec le SE-Unsa 34 »** qui courra du lundi 8 novembre jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Je demeure vous le savez totalement disponible pour échanger avec vous si vous le jugiez nécessaire et je vous prie de croire, Monsieur le directeur académique, en mon profond attachement à la qualité du service public d'Education et au bien-être de ses personnels.
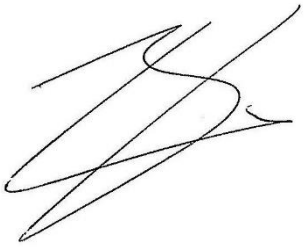
Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34